

Solidarité contre l'Exclusion

Emploi et revenus pour tous



JAUNE = il est temps de verser !
ROUGE = c'est le dernier !

Edito Migrations

La liste des mesures ou des propositions s'allonge chaque jour. Celle des polémiques, aussi. Du projet de réforme de la procédure d'asile à la privatisation de centre d'accueil - véritable renoncement du politique et de l'état à l'une de leurs fonctions essentielles -, de la volonté d'établir des listes de pays - dits - sûrs à la limitation de l'aide aux candidats réfugiés, sans oublier la proposition de centres de tri installés aux frontières, on a assisté ces derniers temps à une véritable offensive visant à réduire le droit d'asile dans notre pays.

Ce ne sont pas seulement les modalités de ce droit inaliénable qui sont en cause mais son existence et sa nature même. Une offensive dont l'esprit et la lettre sont non seulement contraires à nos engagements internationaux en matière de droits de l'homme mais tout simplement incompatibles avec les principes démocratiques d'un état de droit.

Cela dit, au-delà des débats et des affrontements en cours et quels que soient les compromis élaborés, il faut revenir à une question, à la question qui les sous-tend : qu'est-ce qui appelle - qui provoque ou qui favorise - un afflux de candidats réfugiés dans notre pays, comme dans d'autres pays européens ?

Il existe deux réponses classiques plutôt simplificatrices à cette question. Pour les uns, les candidats réfugiés sont d'autant plus nombreux que les conditions d'accueil

sont plus attirantes ou tout simplement plus humaines. Pour les autres, les conditions de vie dans les pays d'origine sont telles que les candidats déjoueront de toute manière toutes les restrictions que l'on peut imposer à l'asile.

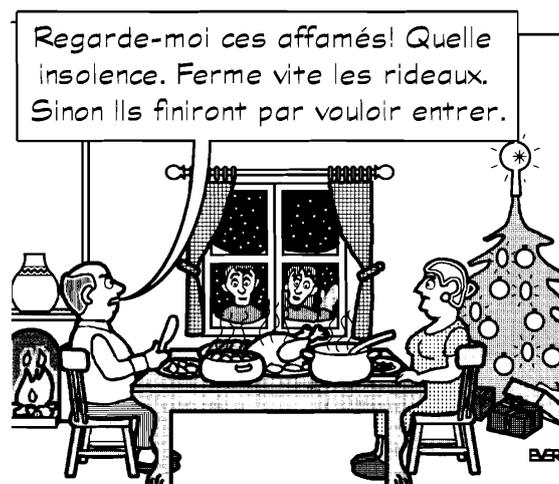
Il faut sans doute dépasser ces vues parcellaires. Ou du moins les resituer.

La migration est aussi tout simplement une autre face de la mondialisation. Dans l'histoire du monde la richesse a toujours attiré la pauvreté. Les hommes ont toujours parcouru la planète à la recherche d'un sort meilleur. Aujourd'hui il existe une différence de taille : les conditions de circulation et d'information ont démultiplié les capacités de déplacement qui deviennent, de toute manière, quasi incontrôlables.

Même si la mondialisation favorise d'abord - et de loin - la circulation des capitaux, de par sa logique même, elle ne peut pas ne pas entraîner

l'amplification du mouvement des hommes.

Les migrations sont à la mesure de l'inégalité qui règne dans le monde. Et vouloir réguler les mouvements migratoires sans s'attaquer à cette inégalité-là est aussi vain qu'illusoire.



Hugues Lepaige, 9 novembre 2000

Pensées multiples, La chronique, Matin première,
RTBF radio



Sommaire

Collectif	page 3 à 4
Des nouvelles fraîches...	3
Une première action « Front du chaud » (Paul Blanjean)	4
Les sans emploi en marche	page 5 à 9
Comité de citoyens sans emploi (Melissa Uzumcüoglu)	5
Droits devant (Freddy Bouchez)	6
Constituer une coopérative d'achats ? (Najim Hamdi)	7
Front commun SDF (Jean Peeters)	8
Collectif sans ticket	9
Témoignages	page 10
ONEM = Gestapo ? (Antoine Hautefeuille)	
Vient de paraître	page 11
Echos	page 12 à 17
<i>Vie Féminine</i> : Si les poules avaient des dents...	12
<i>Réseau Action c/spéculation financière</i> : La taxe Tobin à la Commission des Finances du Sénat	13
<i>Ligue des droits de l'homme</i> : Table Ronde, 15 novembre 2000 : l'individualisation des droits	14
<i>SIEP</i> : Service d'Information sur les Etudes et les Professions	16
A lire, à débattre	page 18 à 26
Intérêt public, intérêts privés (Hugues Lepaige)	18
La santé : à quel prix ? (Ghislaine De Smet)	19
Emploi ou employabilité dans un Etat social actif (Jean-Marie Wattiez)	23
TEC : un billet par jour ?	26

Le contenu des articles n'engage que leur(s) auteur(s).

Comité de rédaction

Bienvenue au comité de rédaction !

Vous appréciez notre journal ? Vous voudriez que nous développions plus de sujets ?

Vous êtes les bienvenus : le comité de rédaction se réunit une fois par mois, de 20h15 à 22h15. Pour recevoir les invitations téléphonez à notre secrétariat (02-646.46.33).

Vous êtes disposés à donner un coup de main pour l'envoi ?

Votre aide serait précieuse... téléphonez-nous au 02.646.46.33.

Comité de rédaction : Nadine Dehaes, Ghislaine De Smet, François Gobbe, Véronique Huygens, Lingga Lach, Brigitte Poulet, Eduard Verbeke

Illustrations : Eduard Verbeke

Mise en page : Jean-Michel Melis

Groupe d'envoi : Brigitte Poulet

Nouvelles fraîches...

WOLUWE-SAINT-PIERRE

Collectif cambriolé

Dans la nuit de jeudi à vendredi, le local du Collectif Solidarité contre l'exclusion (Cité de l'Amitié à Woluwé-Saint-Pierre) a été cambriolé. Les voleurs se sont emparés du matériel informatique. Ce vol plonge l'ASBL dans la consternation, car elle ne vit que des cotisations. Elle lance un SOS. Tél. 02/ 646.46.33 ou 0478/ 210.940.

Le Soir, 11 décembre 2000

Nous voilà devenus malgré nous l'objet d'un fait divers, dont les conséquences auraient pu être très importantes, vu notre situation précaire. Outre l'écho donné par Le Soir, Télé-Bruxelles est venu nous rendre visite le 11 décembre.

Grâce à la solidarité des médias, notre SOS a été entendu. Plusieurs personnes ont réagi immédiatement : le docteur Jean-Marie Baillon, Jean Legein, Philippe Lesne (ECOLO), New sky (père et fils) et « *Les amis du vieux marché* ». Qu'ils en soient ici remerciés. Grâce à leur solidarité, nous sommes en train de reconstituer notre matériel, et nous pourrons ainsi poursuivre notre travail.

Une des conséquences de ce vol est le volume réduit de ce journal : plusieurs articles prévus ont disparu avec notre disque dur !

Depuis la rentrée de septembre, nous ne sommes pas restés les bras croisés.

- Notre brochure : « *CPAS : plus et mieux* »¹ a été envoyée dans un premier temps aux candidats tête de liste des partis démocratiques de la région de Bruxelles, ainsi qu'aux partis démocratiques de Wallonie et de Flandre (elle a été traduite en néerlandais). Dans un deuxième temps, elle a été envoyée aux différentes majorités communales. Plusieurs partis l'ont déjà diffusée parmi leurs candidats conseiller CPAS.
- Martine Hermand, Michel Pluvinage et Michel Devaivre ont animé un atelier à l'Institut Cardijn, à Louvain-la-Neuve, pour des élèves de 3^{ème} année en sciences sociales ; une stagiaire de deuxième année effectue actuellement son stage au Collectif, avec Françoise Deroo comme maître de stage.
- Benjamin Laliou est intervenu dans l'émission « *Profil* », des télévisions communautaires, au sujet des intérim d'insertion (émission diffusée par 12 télévisions communautaires, de décembre 2000 à janvier 2001) ;

- Nous nous sommes associés à la manifestation des travailleurs sans emploi de la CSC, le « Front du chaud », voir page 4.
- Nous avons obtenu le financement d'un projet de médiation en région wallonne, par le cabinet du Ministre des Affaires sociales et de la santé. Il s'agit d'un projet de médiation entre groupes de minimexés, travailleurs sociaux en CPAS et conseillers à l'aide sociale. Ce projet sera réalisé en 2001 en partenariat avec les Equipes Populaires (Tournai, Ath et Libin), Comme chez nous (Charleroi), Solidarité Emploi Logement (Dinant) et le Forum wallon de lutte contre la pauvreté. A suivre, nouvelles dans notre prochain numéro.
- Notre conseil d'administration s'est attelé à la recherche d'un bureau définitif digne de ce nom (!) : nous emménagerons très probablement en janvier au Centre Dansaert (Bruxelles) ; un dossier pour l'engagement d'un second employé ACS pour le Collectif (coordination et relations extérieures) a aussi été introduit à la mi-octobre auprès de l'Orbem.

(1) voir numéro précédent du journal ; la brochure est aussi disponible sur notre site internet : www.enter.org/solidarity

Une première action « Front du Chaud »

Paul Blanjean,
Responsable
National des
T.S.E

Suite à la réunion du 4 décembre 2000, à laquelle ont participé A.C.V. - C.S.C., F.G.T.B. - I.W., le Front S.D.F. et le Collectif Solidarité contre l'exclusion (les excusés étant La Ligue des Familles, K.B.G. et B.G.J.G.), il en est ressorti la proposition d'organiser une manifestation le 18.12.2000.

1. Plate-forme de revendication

L'action s'inscrit dans le cadre global de la revendication du droit à un revenu. Ce revenu décent doit assurer la dignité de tout un chacun. De ce droit en découlent d'autres : droit à la santé, droit au logement, droit à la culture et l'éducation... droit au chauffage.

Le droit au revenu passe par le relèvement des allocations sociales (Sécurité sociale) ainsi que du minimex et l'aide sociale (C.P.A.S.), ainsi que par l'augmentation du pouvoir d'achat des salariés (érodé, entre autres, par l'augmentation des produits pétroliers) et cela tout spécialement pour les nombreux travailleurs précarisés connaissant de bas salaires. Les revendications du Front Commun Syndical, lors des manifestations des 11.09.98 et 03.10.2000, sont au coeur de cette plate-forme avec l'impérieuse nécessité de la liaison au bien-être de toutes les allocations sociales.

Dans ce contexte, se dégage une **urgence** : celle d'obtenir des solutions réelles en matière de chauffage... La mesure de « *chèque mazout* » s'arrêtant le 31.12.2000. En effet, l'hiver ne se termine pas le 31.12.2000 et aucune mesure d'allègement de la facture de

chauffage n'est prévue au-delà de cette date. D'où la nécessité de réclamer d'urgence :

- La prolongation de l'aide au-delà du 31.12.2000 ;
- L'extension à tous les modes de chauffage.

2. Court terme - Long terme

Au-delà de ce court terme, d'autres questions sont posées :

La globalisation des revendications en matière de revenus concernant non seulement les allocataires sociaux, mais aussi les actifs, des décisions d'actions éventuelles ne peuvent être prises au niveau d'une telle coordination. C'est au niveau des structures fédérales / nationales des organisations qu'il faudrait alors régler ces questions. De même il faudrait associer les représentants des organisations dans les différents lieux de concertations (comité contrôle) à cette démarche.

Des collaborations à plus long terme peuvent aussi s'envisager sur l'ensemble des questions d'énergie. Un groupe de travail commun pourrait, le cas échéant, être mis sur pied en prolongement de ces actions. Les revendications sur cette question pourraient y être abordées et débattues.

3. La Marche des tonneaux vides

En fonction de l'urgence évoquée au point 1, une action a été organisée le lundi 18.12.2000 à Bruxelles.

L'action consistait à interpeller les différents partis politiques... voir de quel bois ils se chauffent... quelles réponses ils peuvent donner à nos interpellations.

(1) Pour en savoir plus :
CDCS, 25 rue
du Champ de
Mars, 1050
Bruxelles ;
tél. : 02-
511.08.00, fax
02-512.25.44,
e-mail :
cdcs@skypro.be



Le Centre de Documentation et de Coordination Sociale (CDCS asbl) a rassemblé un fonds documentaire (articles de presse, textes de loi, adresses et statuts d'asbl...) permettant d'avoir des infos pratiques par rapport aux mesures de « chèques mazout » et des mesures prises pour les personnes se chauffant au gaz.

Notamment :

- les personnes bénéficiant d'un tarif social (minimexés, vupos...) verront leur facture de gaz réduite de plus de 65% à partir du 1.1.2001. Les 2000 premiers mégajoules (soit 55 m3) consommés annuellement seront gratuits.
- des réductions de tarif pour un montant d'un milliard et demi de BEF seront accordées à l'ensemble des consommateurs.

Comité de citoyens sans emploi

Enfin une structure consultative au CPAS d'Ixelles : quelques étapes.

C'était quelques jours avant les élections communales, le 3 octobre 2000... Un certain nombre de personnes s'engageaient à se revoir pour examiner la possibilité de créer un organe consultatif au sein du CPAS d'Ixelles. Autour de la table étaient réunis, à cette occasion, Philippe Brunelli (PS), Marc Goebels (PRL), Anne Herscovici (Écolo), Éric Van der Stichelen (PSC), Francis Verbeck (PTB), Ahmed Zaouli (GP) et Claire André du Comité de citoyens sans emploi, sans compter les nombreuses personnes présentes dans la salle.

Le 7 novembre dernier, comme prévu, chacun a respecté cet engagement (seul M. Goebels était absent et excusé, mais sans personne pour le remplacer) et un nouveau débat a eu lieu au Centre Elzenhof.

Ce qui était nouveau, cette fois, était la présence de trois représentants du Comité de citoyens sans emploi qui s'exprimaient en qualité d'usagers du CPAS, partageant leur temps de parole avec les autres personnes présentes autour de la table.

Il était clair, dès le départ, qu'il s'agissait d'une étape de transition dans cette période un peu floue qui suit les élections. D'autre part, il fallait se questionner sur les conceptions différentes concernant un organe consultatif, sa mission, sa composition, ses pouvoirs, ses moyens et dégager une méthode de travail.

A cette occasion nous avons appris qu'Anne Herscovici deviendrait la nouvelle présidente du CPAS à Ixelles. Cela en a fait une interlocutrice active et concernée.

Cela nous mène à la soirée du 19 décembre dont le but était de réunir, cette fois autour d'une table ronde, des intervenants (simples citoyens, usagers, conseillers CPAS, militants ou membres d'associations) qui voulaient faire le point sur des propositions concrètes et examiner des structures consultatives déjà existantes. A cet effet Anne Herscovici, a apporté l'exemple de la commission consultative de la famille.

Le Comité de citoyens sans emploi, fort d'une réflexion menée sur les politiques

sociales de la commune, à la lumière du travail sur le terrain effectué par le Comité de défense des usagers du CPAS en matière d'information, d'accueil et de soutien, a présenté ses propositions.

Le Conseil consultatif devrait permettre aux usagers du CPAS de participer activement à l'amélioration de leur sort. Par la concertation avec les usagers, le Conseil prendrait en compte les critiques concernant le fonctionnement de l'institution principalement sur les points suivants :

- les conditions d'accueil ;
- les moyens d'information mis à la disposition des usagers ;
- les questions générales autour de l'octroi d'aides aux usagers ;
- les relations entre le personnel et les usagers.

Parmi ses compétences, cet organe consultatif se proposerait :

- d'entreprendre une réflexion globale sur les politiques menées au CPAS et de l'interprétation des lois par celui-ci ;
- d'élargir le débat sur les questions de dignité humaine dans la commune ;
- de prendre position afin d'interpeller l'Etat fédéral, l'Europe ou d'autres niveaux de pouvoir sur des sujets qui dépasseraient les compétences communales ;
- de mettre à jour les abus de pouvoir éventuels et les comportements inadaptés de la part de membres du personnel.

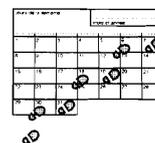
Pour ce qui est de la composition de cet organe consultatif, le comité propose 12 membres dont 4 représentants des usagers du CPAS, 4 conseillers du CPAS et 4 assistants sociaux (mais ce point suscite de nombreuses réflexions).

Il s'agit là d'une proposition, bien qu'il ne soit pas très important d'avoir ce nombre de représentants. Si ceux-ci sont trop nombreux, le travail pourrait se révéler plus difficile. Deux ou trois pourraient suffire...

Quant aux différentes questions qui surgissent concernant les critères requis pour représenter les usagers, le comité a également mené une réflexion. En effet, depuis ses débuts, des dizaines d'usagers se sont adressés au comité de défense des usagers du CPAS et ont manifesté l'envie de le soutenir dans ses

Mélissa
Üzümcüoğlu.

Les sans emploi en marche



activités. De plus, nombre de ses membres sont ou ont été eux-mêmes usagers. Ces personnes sont donc suffisamment informées des difficultés rencontrées au CPAS.

La motivation est certainement le critère principal pour représenter les usagers ; celle-ci doit s'accompagner d'une réflexion que la personne aura menée sur la situation au CPAS d'Ixelles en particulier et sur les politiques sociales en général.

Nous comprenons que pour nombre d'usagers, « sortir de l'ombre » pour prendre la parole n'est pas évident pour différentes raisons : méfiance à l'égard de l'institution, peur des conséquences, manque d'informations, résignation... Dès lors, le Comité peut servir de relais et traduire les demandes et les revendications des usagers.

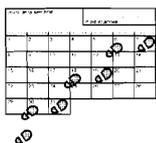
Il semble fondamental - en ce qui concerne les pouvoirs de cet organe consultatif - que les usagers puissent apporter en toute liberté des questions qui leur paraissent pertinentes et, qu'à l'issue des débats, le Conseil Consultatif puisse formuler des avis. Ceux-ci seraient

affichés dans la salle d'attente du CPAS d'Ixelles et publiés dans le journal communal.

L'ordre du jour des discussions serait établi au départ des problèmes mis en évidence par un état des lieux dressé par le comité des citoyens sans emploi, qui pourrait être comparé à d'autres documents similaires fournis, par exemple, par les travailleurs sociaux.

En tous les cas, le Comité de citoyens sans emploi continuera à entendre les usagers lors de ses permanences et proposera périodiquement des questionnaires à remplir dans son local.

A ce stade, comme il a été souligné lors de la réunion du 19 décembre, il est important que le CPAS d'Ixelles prenne la relève et fournisse une salle et l'appui logistique indispensable pour que ce projet soit concrétisé. La première étape pourrait être une séance d'information ouverte à tous et à toutes concernant le CPAS et les lois qui s'y rapportent, une bonne idée émise pendant cette soirée fructueuse (on l'espère).



DROITS DEVANT

Freddy Bouchez, 119
rue des
Canadiens,
7110 Strépy-
Bracquegnies ;
tél. 064-
76.80.68,
email :
freddy.bouchez@
swing.be

• Statut de cohabitant : 20 ans, ça suffit !

C'est le thème du débat qui sera organisé par Droits Devant et la Ligue des Droits de l'Homme, le 25 janvier 2001, à 20 heures, en la salle du Palace, Place Mansart, à La Louvière. La Ligue des Familles, Vie Féminine et les Femmes Prévoyantes Socialistes sont les associations invitées à prendre la parole.

• Atelier d'écriture

Il convient d'avoir une discussion en assemblée

sur ce projet. En effet, il ne serait pas sain que les orientations de ce volet de notre action soient déterminées par quelques uns et ne soient pas soutenues comme il convient par toute l'association. N'oublions pas que l'aboutissement est la publication d'un livre et la diffusion d'un spectacle de théâtre qui vont quand même à un moment donné impliquer tous les membres comme n'importe quelle autre action publique. Un membre du Théâtre du Copion sera peut-être présent pour ce point de l'ordre du jour.

Constituer une coopérative d'achat ?

Si vous êtes comme nous sans emploi, chômeur(se), minimexé(e) ou parent d'enfant(s) avec handicap, alors lisez cette proposition. C'est peut-être la solution pour vous et pour nous. Nous sommes plus de deux millions de personnes pauvres ou dans la précarité. Individuellement, chaque famille parmi nous, possède un pouvoir d'achat. Malheureusement, un pouvoir d'achat trop faible pour faire face à toutes les situations et surtout subvenir à tous les besoins d'une manière indépendante et efficace.

Mais ENSEMBLE, toutes ces familles ont un énorme pouvoir d'achat. ENSEMBLE formons notre propre Association d'entraide, dont le principe de fonctionnement sera basé sur la participation d'un GRAND NOMBRE de personnes qui accepteraient d'épargner une petite somme d'argent par jour (50FB par exemple). Chaque personne reste propriétaire de son argent, mais devient associée à part entière.

Le capital ainsi amassé sera investi dans divers secteurs, intéressants tous les membres et leurs enfants avec ou sans handicap, par exemple : magasins d'alimentation et d'habillement (où nous pouvons acheter jusqu'à 30% moins cher), électroménager et informatique (moins chers et à crédit sans acompte, sans garant et remboursé à nos rythmes), coiffure et esthétiques (50% moins chers), papeteries, librairies, agences de voyages, etc...

Tout le monde, pauvres dans la précarité ou même riches, achète dans les mêmes magasins. Et les bénéfices sont pour les patrons et les propriétaires de ces magasins. Alors, pourquoi est ce qu'on aurait pas des magasins et autres qui nous appartiennent à nous tous, à tous les membres, où nous pourrions acheter moins cher ou payer moins cher, et en plus garder le peu de bénéfices qu'on fera pour tous les membres de notre association ?

Prenons quelques exemples en chiffres pour vous convaincre, que ensemble, nous pouvons faire des choses, qu'aucune administration communale, qu'aucun homme politique ou autre, qu'aucun gouvernement ne peut le faire pour nous.

Tout le monde ou presque dépose ses économies (quand on peut faire des économies, bien sûr) à la banque ou à la poste (et c'est les banques qui profitent de cet argent), et la question de confiance ne se pose pas, parce que quelque part c'est officiel et c'est garanti.

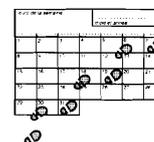
Nombre d'associé(e)s	60	300	1.500
Somme par associé(e)	50	50	50
Capital par jour	3.000	15.000	25.000
Capital par mois	90.000	450.000	750.000
Capital par an	1.080.000	5.400.000	9.000.000

Nous avons réfléchi, et nous avons trouvé le moyen de protéger l'Association et les épargnes de tous les membres de l'Association, comme nous avons trouvé plusieurs moyens pour avoir rapidement plus de membres pour l'Association. Si on a un noyau de base de 20 personnes ou plus pour lancer et faire démarrer l'Association.

*Najim Hamdi,
rue du
Commandant
Ponthier 7/17,
1040
Bruxelles ; tél.
02-734.47.80*

Les sans emploi en marche

NDLR : A l'instar des coopératives du début du siècle, ou des coopératives paysannes en Afrique, voilà une façon concrète de « vivre solidaire ». Comment donner un cadre à une initiative de ce type, pour garantir la protection de chaque coopérateur ? Suite au prochain numéro...



FRONT COMMUN SDF

Jean Peeters,
rue d'Aarschot
56, 1030
Bruxelles, tél
02-218.60.09,
fax 02-
218.20.97

Les sans emploi en marche

1. Auto-réquisition d'immeubles

Ça avance un peu... C'est l'impression que nous avons lorsque nous entendons ce qui se passe à certains endroits : Keistraat Antwerpen, Monceau-sur-Sambre, le 111 à Louvain-la-Neuve, plus les anciens squatts « qui tiennent » : Jonruelle à Liège et de Schelde Apen à Antwerpen.

Oui mais voilà, ce n'est pas partout pareil. Dans bien d'autres endroits les portes se ferment, certains sont expulsés manu militari, d'autres subissent des pressions intolérables. Le Kaput a été expulsé (mais ils ont repris un autre squatt rue des Drapiers) et ils n'abandonnent pas la bataille car leur projet serait de récupérer un ou deux immeubles à l'Ilot Stévin. « Rue des Hirondelles » à Bruxelles subirait des pressions très fortes.

- **Keistraat à Anvers** : « Duivenkot » (le pigeonier), immense entrepôt de la Ville datant du 18^{ème} siècle, situé en plein centre chaud, n'a aucune approbation des autorités, les relations sont très dures avec le CPAS. Mais deux personnes ont pu s'y domicilier. Des autorités politiques leur ont rendu visite et les ont encouragés.

Ils se sont installés une semaine avant les élections, ce qui a pris tout le monde de court. Directement, ils ont fraternisé avec le voisinage et reçu beaucoup d'aide de ce dernier. Aujourd'hui, une dizaine de SDF y trouvent un abri pour la nuit, mais beaucoup d'entre eux restent durant la journée pour travailler à l'aménagement des locaux. Si les autorités de la Ville n'ont pas encore pris position, les menaces venant de l'extrême-droite et de la mafia de la prostitution n'ont pas manqué. Les autorités de la ville reconnaissent qu'il y a un millier de sans-abri dans la ville.

- **Monceau-sur-Sambre** par contre, est soutenu par les autorités, et le CPAS leur fournit du matériel pour améliorer leur logement. De plus ils peuvent s'y domicilier comme isolés, et un contrat en bonne et due forme sera établi d'ici peu.

Une semaine après les élections, les gars avaient occupé l'hôtel de ville. Après de longs palabres, la ville les a hébergés provisoirement dans un hôtel et un home, mais leur promet un logement. Finalement, la ville leur a donné deux

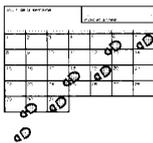
appartements situés à Monceau, à 4 km du centre, près de la gare. Une dizaine de gars y viennent régulièrement, quelques-uns travaillent à l'aménagement. Ceux qui logent et sont domiciliés, sont contents, car au moins ils ont un toit fixe. « Une fois que tu as quelque chose au-dessus de toi, tu peux commencer à construire ta vie » dit Rasta lors de la réunion. Pour d'autres, de passage, c'est un lieu de rendez-vous et de repos. Par contre, pour certains, c'est trop loin de la ville.

- **Le « 111 » à Louvain-la-Neuve** : n'a reçu aucune nouvelle de la part de la commune, de la police, ou du propriétaire (université) ; par contre, là aussi un des gars est domicilié ! Il est occupé par de grands jeunes alternatifs, amis d'autres squatteurs : Kaput, Jonruelle, Schelden Apen etc... Ils veulent vivre à leur rythme sans entrer dans la spirale infernale de travail-consommation-travail-consommation. Ce samedi 25 novembre, ils organisaient une fête pour célébrer leur occupation. Près d'une centaine de personnes sont passées par là : débat, film et soirée musicale qui a duré très ... tôt le lendemain.

- **Jonruelle à Liège** : statu-quo, la justice a décidé de ne pas décider pour le moment.

2. Conclusions sur les squatts

Lors de la dernière réunion du Front, nous avons commencé à échanger avec des gars à propos de ces auto-réquisitions d'immeubles. Il est très intéressant de voir les avancées, les différences, les ennuis, les espérances. C'est pour cela que nous continuerons le mois prochain afin de voir quelles sont les blocages administratifs qu'il faudrait faire sauter, les pressions politiques à exercer, afin d'obtenir quoi et comment. Cette fois, c'est à Monceau-sur-Sambre que nous nous réunirons. C'est Rasta qui nous invite, et il insiste.



Collectif Sans Ticket

La revendication pratique du droit à la mobilité et à la libre circulation se terminera-t-elle derrière les barreaux d'une prison ? Question somme toute bizarre quand partout on proclame que la mobilité est un droit fondamental. Et pourtant, ce paradoxe a été tranché par le tribunal de police de Bruxelles ce lundi 27.11.00 dans un sens clair : ceux et celles qui veulent mettre en pratique ce droit risquent d'être condamnés à une amende de 20.000 francs ou à un mois de prison ferme.

« *Se déplacer, un droit fondamental ? Vous n'avez qu'à aller à pied' !* »

Que l'on soit clair, le débat qu'ouvre le Collectif sans ticket n'est pas mince, il touche directement des questions :

- de justice sociale : si une personne a des difficultés à se rendre à un endroit via les transports publics, c'est que l'accès à tous les droits sociaux sont entravés (santé, éducation, logement...);
- d'égalité et de solidarité : les transports publics sont d'ores et déjà financés par les administrés (via impôts et TVA), mais ceux-ci, pour avoir accès à ce qu'ils financent,

doivent payer une seconde fois, à « la consommation » ;

- de viabilité planétaire : notre planète ne peut plus résister aux dévastations que les « modèles de développement » actuels engendrent. Le tout à la voiture et le mode de production insensé du « just in time », etc.

Arrêtons-nous là, tous ces problèmes sont connus. Les réponses aussi.

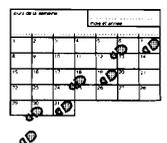
- Un simple prélèvement spécifique mobilité (fixé à... 200 fr. mensuels par personne) procurerait de fait la gratuité sur tous les réseaux de transports publics belges.
- L'internalisation des coûts liés au transport routier (10% du PIB européen !) pourrait par ailleurs aussi financer la sécurité sociale, un déploiement économique plus soutenable,...

En tout état de cause, le jugement rendu ce lundi ne résout rien. Le Collectif sans ticket ira en appel de cette décision, ouvrira le débat en correctionnelle et espère que les magistrats y seront plus éclairés que celui qui vient de sanctionner l'avenir même des services publics de transport en Belgique.

Communiqué de presse, 27 novembre 2000 ; tél.02-644.17.11

(1) Mr Kesteloot, président au tribunal de police de Bruxelles.

Les sans emploi en marche



ONEM = Gestapo ?

Antoine
Hautefeuille, 2
rue de la
Chapelle, 5000
Namur, 0477-
84.76.23

Je vous écris au sujet d'un grave litige que j'ai avec l'ONEM de Namur. Le 8 octobre 1997, j'ai été auditionné par un inspecteur, Jean-Pierre Galloy, au sujet d'une erreur sur ma carte de pointage : j'avais oublié de noter 4 jours de travail, et j'avais donc perçu 2.600 FB d'allocation de chômage en trop. Je reconnus mon erreur. Je n'avais jamais lu le dos de la carte de pointage, car je n'avais jamais pointé de ma vie. J'ai été dispensé de pointage de 88 à 91, car j'ai travaillé comme bénévole dans les Restos du coeur. Ensuite, j'ai travaillé comme ALE de 91 à 96. J'ai aussi travaillé comme contractuel 2 fois 6 mois à La Poste.

Au cours de mon entretien avec Mr Galloy, je lui ai parlé de toutes les démarches que j'avais faites pour retrouver du travail. Je lui ai dit ma volonté de retrouver du travail, et lui ai demandé de m'aider. Je lui ai demandé s'il ne connaissait pas quelqu'un qui cherchait un employé, mais il m'a répondu que non. Il m'a demandé ce que j'avais fait jusqu'ici dans ma vie.

Je lui ai parlé de mon travail bénévole, puis de mon voyage au Liban en 1989 (travail pendant un mois pour la Croix Rouge libanaise). J'y étais parti de moi-même, après avoir pris contact avec la Croix-Rouge, j'y ai travaillé comme secouriste, pour amener les blessés dans les hôpitaux de Beyrouth. Au lieu de rester avachi devant la télévision à regarder pendant quelques instants les bombes qui tombaient sur Beyrouth, j'ai plutôt choisi l'action. Il faut faire quelque chose, il faut que les gens sachent ce qui se passe là-bas. En 1991, je suis allé en Palestine, en compagnie des « *Artisans de la Paix* ». J'y ai visité des camps, des écoles, des dispensaires.

J'ai encore insisté, pour qu'il trouve une place fixe avec contrat à durée indéterminée, pour moi, et aussi pour ma soeur¹, serbe, qui était chez moi pour la troisième fois avec ses deux enfants ; elle cherchait aussi du travail pour vivre.

Il est alors devenu fou furieux, et m'a dit qu'au lieu d'aider les « *bougnoules* », je ferais bien de rentrer dans le rang et de respecter le

règlement du chômage, de regarder comme il faut une carte de pointage, au lieu d'aider les Serbes, le Liban et la Palestine. Qu'il y a assez de bougnoules ici sans qu'en plus j'en amène (en parlant de ma soeur). Il a dit qu'en tant qu'agent assermenté il la ferait prendre et mettre dans un camp de réfugiés en Belgique, et retourner en Serbie. Il m'a dit qu'il me briserait, que j'étais cuit.

Je repartis furieux, j'ai prévenu ma soeur, elle est repartie vers la France et puis l'Allemagne. Quinze jours plus tard, je reçus un recommandé m'annonçant une suspension de treize semaines de pointage (avec comme motif l'erreur sur la carte de pointage, comme je l'ai expliqué au début).

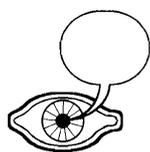
Je fus ébahi, scandalisé, et furieux, car je savais ce que cette suspension allait entraîner : je ne pouvais plus prétendre à un projet PRIME, ACS, AC, ou CCT.

Je montai alors à l'improviste chez Jean-Luc Grooven, directeur de l'ONEM à Namur. Je lui expliquai surtout le comportement raciste de son inspecteur Jean-Pierre Galloy et puis la sanction disproportionnée. Mais il approuva l'attitude de son inspecteur, c'est là que je partis dans un local vide, dont la porte était ouverte, et j'ai fait des inscriptions sur les murs, faisant référence à Papon et à la Gestapo, ainsi que des croix gammées. Mais je n'ai pas fait d'effraction, ni soustrait quoi que ce soit à l'ONEM.

En 1997, un climat étrange et lourd régnait à l'ONEM de Namur. D'autres bavures ont été relevées par L.S.T. (Lutte Solidarité Travail), ainsi que par le Forum de pauvreté, et les syndicats CSC et FGTB.

Je passe au tribunal le 22 décembre 2000. Personne ne peut prouver les exactions de l'inspecteur Jean-Pierre Galloy et de Jean-Luc Grooven. Je compte sur vous pour faire une campagne de sensibilisation, je voudrais qu'avec l'aide de toutes les associations qui connaissent la situation, on dénonce les agissements de l'ONEM de Namur.

Témoignages



(1) Je suis né à Lille le 7.9.63. J'ai été élevé dans une famille d'accueil, à Ciney. Depuis 1984, j'avais entrepris des démarches pour retrouver ma mère. La mairie de Lille m'a dit qu'elle vivait en Yougoslavie, à Smederevo. J'y suis allé en novembre 1993, mais je n'ai trouvé, à l'adresse indiquée, qu'une maison vide, détruite par la guerre. Quelques mois plus tard, j'ai trouvé un message dans ma boîte aux lettres, avec des photos et des papiers : ma demi-soeur avait retrouvé ma trace au départ de Lille... Elle a vécu en Serbie, et était à présent en Belgique, avec ses deux enfants, de 6 et 3 ans. Ma mère vit aujourd'hui en Autriche, où elle s'est réfugiée en 1992, après la mort de son mari, tué dans les combats.

Vient de paraître

FMI : LES PEUPLES ENTRENT EN RÉSISTANCE

Colombie, Brésil, Afrique du Sud, Ile Maurice, Algérie, Corée du Sud.

Co-édité par le CADTM, les Editions Syllepse et le CETIM.

Les conséquences sociales des Programmes d'ajustement structurel imposés par le FMI aux pays du Sud sont de mieux en mieux connues.

En revanche, les résistances auxquelles ces plans se heurtent sont davantage passées sous silence. Si l'on s'en tient à la télévision, il est parfois seulement fait mention d'émeutes ou de mises à sac de supermarchés : l'image qui est retenue est celle de peuples où n'alternent que passivité résignée et explosions incontrôlables et sans perspective.

Pourtant, leurs luttes sont aussi multiples que variées. Elles frappent non seulement par leurs aspects défensifs, de refus, mais encore par une volonté populaire de dessiner des alternatives à la mondialisation libérale. Toutes, d'une manière ou d'une autre, posent les mêmes questions...

Les auteurs de ce livre prirent part aux Rencontres organisées par ATTAC à Saint-Denis, près de Paris, les 24, 25 et 26 juin 1999. Ils viennent de tous les continents et de six pays : Leurs analyses, et ce n'est pas leur moindre mérite, ne sont pas celles d'universitaires, parfois savantes, mais souvent distantes. Elles reflètent le bilan que font de leur combat des militantes et des militants, à la pointe des luttes dans leur propre pays et sur le plan international.

Bernard Cassen, Président d'ATTAC France

LA CAUSE DES FEMMES

Document coédité par Le monde selon les femmes, Entraide et fraternité et le GRESEA.

Les nouvelles politiques promues par les institutions internationales (FMI et Banque mondiale) risquent d'avoir, une fois encore, des conséquences désastreuses et des impacts trop peu reconnus sur les femmes, qui constituent une très large frange des populations les plus pauvres. Le document analyse les différenciations que le FMI et la Banque mondiale ont généré entre les hommes et les femmes, en accentuant les inégalités dans l'accès aux ressources et au bien-être social.

En quoi les nouvelles stratégies de lutte contre la pauvreté vont-elles réellement s'attaquer aux racines de l'inégalité ?

LES FEMMES ET LE MARCHÉ

Le Monde selon les femmes a participé à l'édition, en Français, du manuel de WIDE. Ce manuel a pour objectif de donner les outils aux femmes pour comprendre le fonctionnement du marché, la place qu'elles y jouent, les alternatives que les mouvements de femmes veulent promouvoir.

Le manuel a pour objectif de mieux comprendre les liens entre genre, économie et commerce en faisant le lien entre économie et droits humains, en cernant mieux l'impact des problèmes économiques sur les femmes, au Nord et au Sud. Basé sur les méthodes et techniques de l'éducation populaire, le manuel utilise une méthodologie qui part des réalités et propose des alternatives basées sur des situations concrètes de l'économie sociale.

*Commande et
renseignements
au CADTM.
Tél. 02-
527.59.90,
e-mail :
cadtm@
skynet.be*

180 FB.

*Renseignements
et commandes :
tél. 02-
223.05.12,
e-mail :
monde.femmes@
skynet.be*

*120 FB + frais
de port.*

*Renseignements
et commandes :
tél. 02-
223.05.12, e-
mail :
monde.femmes@
skynet.be*

*350 FB + frais
de port.*

Si les poules avaient des dents...

Renseignements :
Anne-Marie
Dal Zot, tel.
065-33.56.48
ou Danièle
Ricaille, tel/fax
065-31.34.44.

Création collective de « Vie Féminine » de Mons. Un atelier du Théâtre des Rues.

Depuis plusieurs années déjà, ce groupe de Vie Féminine est engagé dans le théâtre-action. C'est fin 1995 qu'elles ont plongé dans l'aventure pour créer, en avril 1996, « Femmes au travail, femmes au foyer, quelles solidarités ? ».

Après ce premier spectacle, elles ont voulu aller plus loin, mener une réflexion plus approfondie sur le travail des femmes. Elles ont cherché à en savoir un peu plus sur la sauce à laquelle les femmes sont mangées grâce aux mesures spécialement concoctées à l'intention des travailleuses et des chômeuses. Elles ont cherché, réfléchi, débattu, puis imaginé des personnages qui leur ressemblent ou qu'elles dénoncent mais que nous reconnaitrons tous.



L'histoire

Il y a Louisa qui a été domestique toute sa vie. Il y a Pamela, jeune battante aux dents longues. Et puis les autres : Sophie, Clémentine, Rosanna, dont on suit les péripéties entre chômage, temps partiel et petits boulots. Labellisées chef de ménage, isolée ou cohabitante, quand ce n'est pas partenaire...

Balançant entre activation et exclusion, entre dépendance et flexibilité. Mesures, réglementations, catégories : à chacun sa boîte

et son étiquette, comme chez l'apothicaire.

Chacun pour soi et sauve qui peut ! Sale temps pour le peuple, avis de tempête pour les femmes. Pourtant, les femmes ne sont-elles pas des hommes comme les autres ?

Le thème

Depuis des années, le piège se referme sur les femmes. Elles ont perdu l'accès au travail à temps plein, et du même coup, les assurances sociales qui y sont liées. Elles se retrouvent aujourd'hui dans des situations qui les enferment le plus souvent dans la précarité, la pauvreté, l'exclusion.

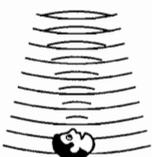
Elles sont les premières victimes de ces « restructurations de l'économie de marché » qui font que la crise n'est pas pour tout le monde. A moins qu'elles se soumettent à nouveau à l'ordre immémorial des choses, rentrent dans le rang et dans leur cuisine, sous la protection du mâle chef de ménage...

Un spectacle à voir... ou à inviter.

Pour les conditions techniques et financières, et pour tout autre renseignement, s'adresser à Anne-Marie Dal Zot : tel. 065-33.56.48 ou à Danièle Ricaille : tel/fax 065-31.34.44.

La prochaine représentation aura lieu à Couvin le vendredi 26 janvier 2001.

Echos...



La taxe Tobin à la Commission des Finances du Sénat

Une délégation du réseau a rencontré le mardi 14 novembre, des membres du groupe « Taxe Tobin » du parlement.

Suite au dépôt des propositions de résolution des sénateurs Jacky Morael (ECOLO), Michiel Maertens (AGALEV), Philippe Mahoux (PS), Michel Barbeaux (PSC) et Georges Dallemagne (PSC) et aux auditions de divers experts, la Commission des finances dépose une résolution qui sera mise aux votes.

Celle-ci est maintenant approuvée et signée par tous les membres (VLD et PRL compris). En résumé, elle constate :

1. les conséquences dramatiques des crises financières pour le développement ;
2. la nécessité de garantir un meilleur contrôle des marchés financiers.

Elle demande au gouvernement :

1. de saisir l'occasion de la présidence belge de l'UE pour prendre l'initiative d'exercer un meilleur contrôle des marchés financiers ;
2. d'examiner les modalités de mise en place d'un impôt sur les flux de capitaux internationaux. Le gouvernement doit communiquer son point de vue au Parlement en temps utile pour que celui-ci puisse en discuter avant le début de la présidence belge.
3. de présenter au FMI des propositions concrètes...
4. de formuler des propositions concrètes en vue de renforcer le rôle du FMI en temps de crise, de garantir la défense équilibrée des intérêts des pays créditeurs et débiteurs, d'associer le secteur privé à la prévention et à la gestion des crises...

La Chambre des Représentants a adopté le 9.11.2000 une proposition plus générale allant dans le même sens.

Une première étape est franchie, mais ce n'est qu'une étape et le chemin est encore long. Le ministre des Finances, Didier Reynders, doit maintenant prendre position, il a déjà déclaré qu'il demandera l'avis du Conseil Supérieur des Finances. Le bureau du Plan aurait déjà fait

une étude sur la faisabilité d'une taxe du type Tobin, mais M. Reynders ne compte pas l'interroger. Le Premier ministre, Guy Verhofstadt, aurait l'intention de s'engager sur l'agenda de la présidence à l'UE au début du mois de mars prochain. Par ailleurs, il paraîtrait (mais cela doit encore être vérifié) que le Plan Fédéral de Développement Durable ferait état de l'introduction d'une taxe du type Tobin.

Lors de la réunion du 16 novembre entre le groupe de travail interparlementaire Tobin et le Réseau/Netwerk, on a souligné l'intérêt :

1. de relayer l'information au travers de toutes les associations et des médias ;
2. de faire pression sur les partis politiques et les élus ;
3. de faire circuler les études, résultats des auditions au Sénat belge et au Parlement européen au sujet de l'introduction d'une taxe sur les transactions monétaires ;
4. d'informer et de faire pression sur tous les membres du Conseil Supérieur des Finances¹, de manière à rendre leurs travaux publics et transparents ;
5. de continuer à faire la pression sur le ministre Reynders et sur le Premier Verhofstadt, dans le cadre de la préparation à la Chambre de l'agenda de la Présidence belge ;
6. au niveau européen, d'essayer d'arriver à une approche européenne commune à propos de la Taxe Tobin, en collaboration avec l'intergroupe (Harlem Désir et Glen Ford) pour que les ONGs puissent soutenir la proposition commune par des actions dans leurs pays ; de tenter d'influencer, au travers des parlementaires européens, l'agenda européen (Ecofin, PE).

Il reste donc un gros travail d'information et de lobbying à effectuer.

(1) Composition du Conseil Supérieur des Finances (01.02.2000) : D. Reynders (président), T. Peeters (vice-président), M. Bienstman, H. Bogaert (Bureau du Plan), J.M. Delporte (Budget), B. Jurion (Finances), J.P. Pauwels (Banque Nationale), F. Baltus (Finances), H. Bogaert (Bureau du Plan), B. Colmant (Région Bruxelles Capitale), J.M. Delporte, Marleen Porre, G. Rayp (Finances), M.H. Ska (Région Wallonne), E. Van Broekhoven, C. Van Hulle (Finances), J. Verschooten (Affaires Sociales), J. Vuchelen (Vlaams Gewest).
Secrétariat : E. Delodder (tel. 02-210.39.19) et C. Valenduc (tel. 02-210.39.17)
Adresse : CSF Tour des Finances 29ème étage, Bd du Jardin Botanique 50 boîte 30, 1010 Bruxelles.

Daniel Spoel.

*Réseau
« Action contre
la spéculation
financière », 32
rue du
Gouvernement
Provisoire,
1000 Bruxelles.
Tél : 02-
227.66.80,
fax : 02-
217.32.59.
Email :
entraide@
entraide.be*

Table ronde, 15 novembre 2000 : l'individualisation des droits

Suzane
Vanina-
Brumioul.

Se sont succédés à cette « Table » Prédrag Grcic pour la Ligue des Droits de l'Homme, Dominique De Vos pour le Comité de Liaison des Femmes, Carine Vandeveld, juriste à Solidarités Nouvelles, Jean-Philippe Cobbaut qui travaille au Service Etudes de la Ligue des Familles, Marie-Paule Connan pour les Marches Européennes, et Mary Malevez pour Vie Féminine. Toutes ces organisations font partie de la « plate-forme cohabitation »

Une documentation instructive (journaux, rapports, tracts...) émanant des uns et des autres était à la disposition des participants-spectateurs dont un document bien intéressant à connaître : le projet tout frais de la Charte des Droits Fondamentaux de l'Union Européenne...

Grâce à **Prédrag Grcic**, il ne fut pas inutile de se souvenir de l'historique de ces « 20 ans du statut cohabitant », une inexorable descente aux enfers en même temps qu'une exception belge, qui tue la solidarité. C'est un A.R. de 1980 qui a instauré la catégorie de « cohabitant » au sein des régimes d'assurance contre le chômage, immédiatement étendue à l'assurance maladie invalidité, dans le but, avoué, de réduire les dépenses affectées à ces régimes, bien sûr.

Et en effet, l'indemnisation des dits cohabitants n'a pas cessé de régresser, en même temps que d'autres droits fondamentaux des personnes, avec l'instauration du fameux article 80 et d'autres dérives allant du remplacement de termes comme « assurance » par « assistance », jusqu'aux « visites domiciliaires »... Parallèlement, on a vu émerger divers collectifs et regroupements de protestation ainsi que les termes « sans » : sans emploi, sans abri, sans domicile fixe, sans papiers, sans voix... et... sans droits ? Devra-t-on aller jusque là ?

Dominique De Vos a fait remarquer que 70 % des cohabitants sont des femmes et que toutes les mesures gouvernementales ont été dans le sens d'un camouflage des discriminations. Seule la restauration des droits individuels peut permettre une répartition plus égalitaire, qui responsabilise chacun et maintient la solidarité

entre tous.

Carine Vandeveld a évoqué par des cas concrets les situations qu'elle rencontre au quotidien et qui relèvent de ce qu'on appelle trop souvent et à tort le « surréalisme belge » car il n'est point de vision artistique dans tout cela, hélas : de 1992 à 1993, pas moins de 150 « Arrêtés », des myriades de « notes de bas de page » plus importantes que le texte lui-même, des déclarations officielles admirables de cynisme... bref un gouffre de plus en plus profond entre les institutions publiques et le citoyen...

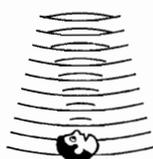
Des situations confirmées par le témoignage de Dédé, évoquant « l'adresse de référence » et les « tournantes » des communes se renvoyant les « allocataires », les visites tragi-vaudevillesques, la « cohabitation de rue »... ou comment la réalité peut dépasser de loin la fiction même satirique !

Jean-Philippe Cobbaut qualifia l'article 80 de « machine à exclure » constituant une discrimination dans la discrimination et contribuant à précipiter le phénomène général de précarisation des familles...

Marie-Paule Connan, elle, a lancé son appel à la participation aux Marches qui regroupent 15 pays européens. Depuis Amsterdam, Cologne, voici venir Nice les 5-6-7 décembre. Elle a convié l'assistance à prendre garde aux glissements dans les textes et mis le doigt sur les côtés sournois de tout ce que nous concocte l'Union Européenne, anciennement Communautés Européennes, après le « monstre génétiquement programmé » depuis 9 mois qu'est la Charte, elle-même prélude à la Constitution Européenne de 2004. C'est ainsi, entre autres, que des droits sociaux fondamentaux n'ont pas été déclarés « droits juridiques », porte ouverte aux « promesses qu'on ne pourra pas tenir à l'avenir »...

Mary Malevez a reparlé des problèmes plus spécifiques aux femmes : non-considération de leur travail professionnel, manque de volonté politique vis-à-vis des « droits dérivés » et entretien des inégalités... et bien sûr, le statut des cohabitants/tes.

Echos...



L'après-midi, la parole était donnée aux associations et aux collectifs de défense des droits des chômeurs et des minimexés sur ce même sujet, un sujet qu'ils vivent, eux, sur le terrain. Un débat avec la salle a surtout amené des prises de position tranchées, plus que les

questions-réponses annoncées et le mot de la fin a été qu'il ne fallait surtout pas dévaloriser la solidarité des individus qui, si elle n'est pas encore assez forte, ne demanderait qu'à le devenir, d'après certains signes avant-coureurs...



SIEP : Service d'Information sur les Etudes et les Professions

J-Flash, CJEF,
novembre
2000,
www.cjef.be, e-
mail :
conseil.jeunesse@
cfwb.be.
Un interview
de **Frédéric
Biar**, propos
recueillis par
**Sophie
Baudlet**,
permanente au
CRIJ-CJEF.

● **Sophie Baudlet : Qu'est le SIEP ?**

○ Frédéric Biar : Le SIEP a été créé en mai 1973. Il fonctionnait alors principalement sur appel téléphonique. Le SIEP est aujourd'hui présent à Bruxelles, Charleroi, Liège, Namur et Mons. L'ensemble des équipes regroupent 35 personnes employées à temps plein. On y retrouve des assistants sociaux, des psychologues, des secrétaires, des gradué(e)s et licencié(e)s en communication, un informaticien, un comptable.

● **Quelles sont vos principales missions/activités et à quel public s'adressent-elles essentiellement ?**

○ Le constat émis par les personnes qui fondèrent le SIEP n'a pas changé aujourd'hui. On remarque des taux d'échecs scolaires importants, des problèmes d'emploi grandissants. Cela, entre autres, pour deux raisons : la carence significative relevée chez de nombreuses personnes en matière d'information sur les études et les professions ainsi que les problèmes liés à l'orientation et la guidance en ce domaine. L'information, forme de pouvoir-citoyen, n'est détenue que par une minorité de personnes. L'information sur les études et les professions n'échappe pas à cette observation.

Mettre cette information au service de tous est un des leitmotiv SIEP. Notre public principal se situe dans la tranche des 15-25 ans mais nous informons également parents, professeurs, demandeurs d'emploi, écoles, centres PMS et organismes privés ou publics.

● **Existe-t-il un partenariat avec le Forem ou avec d'autres réseaux de formation (continué), d'information... ?**

○ Il est indispensable que le SIEP collabore avec différentes institutions du secteur de l'emploi et de la formation. En tant qu'organisme « relais d'information » nous renseignons au quotidien sur l'ensemble des filières de formations existantes sans exclusive. Nous collaborons également de manière plus précise sur des projets ponctuels comme les salons d'information « Etudes, Formations, Professions » que nous mettons en place en février/mars 2001 à Liège, Namur, La Louvière et Tournai ou encore sur l'élaboration d'une base

de données informatiques consacrée aux métiers.(...)

La gestion de l'information est primordiale pour l'activité du SIEP. Elle repose sur les éléments que nous fournissent les différents pouvoirs organisateurs de l'enseignement (tous réseaux et tous niveaux), elle provient de revues de presse quotidiennes, de recherches auprès d'autres acteurs de formations, des associations de terrain. Nos informateurs sont effectivement à l'affût de toutes nouveautés ou modifications dans les offres de formations. Par ailleurs, nous contactons chaque année, au moins une fois, chaque école pour vérifier l'actualité et l'exhaustivité de nos informations.

● **Quelle attitude adoptez-vous face au chômage croissant ? Existe-il au sein du SIEP un « groupe de travail » réfléchissant davantage au rôle que les études et les professions jouent dans le devenir de l'individu ?**

○ Nous multiplions les canaux d'information (...) : nous développons des publications regroupées dans une collection « Formations-Métiers » présentant une quarantaine de domaines professionnels, nous réalisons des annuaires de l'enseignement (secondaire, supérieur, de promotion sociale, d'apprentissage des langues, troisièmes cycles universitaires), ou encore des jobs étudiants. Nous développons un site internet (www.siep.be)(...).

Nous réfléchissons bien entendu au devenir de notre société et sommes à l'écoute de l'évolution des secteurs, ainsi, par exemple, nous relayons le message de l'importance des métiers techniques et des perspectives de débouchés en la matière à court et moyen terme.(...)

● **Après 3 décennies, quelles évolutions pouvez-vous observer au niveau du public jeune et de leurs attentes/besoins en matière d'études et d'emploi ?**

○ Nous constatons que parmi les attentes des jeunes, celles ayant pour objet leur futur (études, professions) prennent de plus en plus d'importance. Ils réfléchissent de plus en plus tôt à leur devenir, aidés en cela par les écoles,



les associations et mouvements de jeunesse, ils se responsabilisent.

On retrouve souvent chez les jeunes des centres d'intérêts axés sur le social, sur les métiers liés à l'informatique et aux nouvelles technologies, sur les secteurs classiques (droit économie, médecine, ...). A nous aussi de les informer sur une foultitude de métiers ou de secteurs qu'ils connaîtraient peu ou prou et qui rencontreraient leurs attentes en matière d'épanouissement personnel et professionnel.

Les besoins fondamentaux des jeunes ne changent pas sensiblement d'une époque à une autre : suivre une formation qui corresponde à son intérêt, s'intégrer dans un environnement

social satisfaisant et investir une activité professionnelle qui garantisse une insertion. Les jeunes sont profondément et très généralement humanistes.

Par ailleurs les besoins de notre organisation sociale changent, ce qui induit des modifications de conceptions et des adaptations et placent les jeunes, et les moins jeunes également, en situation difficile. Dans ce cadre et dans une certaine mesure, les attentes des jeunes sont parfois soumises à des phénomènes médiatiques se manifestant par des engouements pour certains secteurs d'activités. Nous avons observé cela pour le social, l'économie, l'artistique, l'humanitaire et l'informatique.

Centre SIEP de Bruxelles : 224, av. de la Couronne, 1050 Ixelles, tél.02-640.08.32.

Centre SIEP de Charleroi : Bd P. Janson, 35, 6000 Charleroi, tél.071-33.12.06

Centre SIEP de Liège : 25 rue Forgeur, 4000 Liège, tél.04-222.08.78

Centre SIEP de Mons : Bd Masson, 2, 7000 Mons, tél.065-33.48.22

Centre SIEP de Namur : rue Saintraint, 12, 5000 Namur, tél.081-25.14.00

Siège social et direction : 25 rue Forgeur, 4000 Liège, tél.04-222.05.10, fax 04-223.65.55

[http:// www.siep.be](http://www.siep.be)

Echos...



Intérêt public, intérêts privés

Hugues Lepaige,
Pensées multiples, La chronique, Matin première, RTBF radio, 23.11.2000

La vache folle, le réchauffement de la planète et le Chemin de fer britannique ; qu'est-ce qui rapproche ces trois questions ou plutôt ces trois crises ? Il ne faut pas aller bien loin pour trouver la réponse dans les trois cas, même si les figures n'étaient pas identiques, on a vu triompher une certaine philosophie. Le profit l'a emporté sur la sécurité. Les bénéfices à court terme ont dominé toutes autres considérations. L'inconscience ou l'irresponsabilité ont prévalu sur le principe de précaution. Bref l'intérêt privé s'est imposé à l'intérêt public.

de la disparition pure et simple de lignes jugées insuffisamment rentables par les nouveaux exploitants.

Le réseau public a été divisé entre quelque 25 opérateurs privés dont certains n'avaient aucune expérience dans le secteur. Les infrastructures ont été, elles aussi, confiées au privé, avec les conséquences que l'on connaît.

Le paradoxe de cette histoire est que les opérateurs privés ont totalement sous-estimé le regain d'intérêt du public britannique pour le rail face aux problèmes généraux de la mobilité, le transport ferroviaire a augmenté ses parts de marché en dépit de conditions de voyage souvent désastreuses.

La situation est telle que le Gouvernement travailliste est obligé d'injecter des subventions dans une nouvelle structure publique chargée de la planification à long terme. La privatisation des Chemins de fer britanniques a en tout cas montré à la fois ses limites et son incapacité à assurer un service au public.

Et l'actualité nous indique tous les jours que la sécurité des transports comme la santé publique ou plus largement encore, l'avenir de la planète, ne peuvent être assurés que par des politiques publiques fortes.

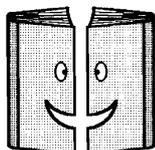


A lire... à débattre

Dans la société de marché, l'immédiateté et la vitesse de décision et la vitesse tout court d'ailleurs, sont des valeurs dominantes à qui rien ne doit résister.

Abandonnons un instant le climat et la vache qui ont été au centre de toutes ces discussions ces dernières semaines pour nous arrêter un instant sur les destinées du Chemin de fer britannique, véritable sinistré du rail européen.

De récents accidents dont certains mortels, ont illustré le délabrement du rail, entraîné par la privatisation hâtive lancée par les conservateurs en 1996. On avait assisté alors à un véritable démantèlement du rail britannique qui a provoqué un abaissement de la sécurité mais aussi des retards quotidiens, des conditions de voyage déplorables, quand il ne s'agissait pas



La santé : à quel prix ?

Dans notre pratique, les signes des difficultés des familles à faire face aux coûts des soins ne manquent pas : diminution de la fréquentation des consultations en fin de mois et paiements en petites coupures (au lieu des gros billets du début du mois), fréquentation du service d'urgence au lieu d'appeler le médecin de garde (la facture de l'hôpital sera bien plus lourde, mais viendra plus tard...), retard du passage à la pharmacie (ordonnances de médicaments qui traînent parfois plus d'une semaine)... L'ampleur du phénomène est évidemment difficile à estimer. Voyons quelques enquêtes.

Les **Mutualités Chrétiennes** ont publié une étude en 1996, sur 1.400 malades chroniques ; 40% d'entre eux consacraient l'équivalent de 2 mois complets de revenus pour résorber des dépenses médicales non remboursées¹.

Les **Mutualités Socialistes**, en 1997, ont montré dans une enquête que le taux de report de soins de santé pour des raisons économiques était en moyenne de 8% (19% en région bruxelloise, 11% en région wallonne, et 4% en région flamande)¹.

Enquête auprès de 317 familles de Wallonie

Plus récemment, une enquête réalisée en mai-juin 1999 par les Mutualités Socialistes² apporte aussi des informations intéressantes.

Les 317 familles (soit 925 personnes) ont été tirées au hasard sur base d'un triple critère :

1. **Géographique** : 32 répondants retenus dans chacune des 10 mutualités régionales ;
2. **Social** : minimexés, chômeurs ; ménages disposant de revenus annuels nets inférieurs à 300.000 FB ou ménages qui disposent de revenus nets de 300.000 à 600.000 FB ;
3. **Fréquentation médicale** : au moins un membre de ces familles a eu recours au médecin pendant les 6 derniers mois, ou a été hospitalisé dans les 12 derniers mois.

Notons qu'un tiers des affiliés des Mutualités Socialistes entrent dans ces deux dernières catégories.



Ghislaine De Smet, médecin généraliste.

(1) Document de travail « Accès aux soins », Daniel Lhost, Forum Bruxellois de lutte contre la pauvreté, 8.2000

(2) « Renouer » n° 37, janvier-février 2000 ; bimestriel des Mutualités Socialistes réservé aux médecins, dentistes et pharmaciens.

Quelques chiffres

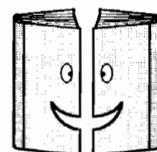
La première chose à noter est que, dans l'échantillon des 317 familles, 185 familles (soit 58,4%) déclarent avoir rencontré des difficultés à payer leurs soins de santé.

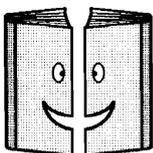
- 21% renoncent à certaines dépenses de santé ;
- 36 % reportent certains soins de santé ;
- 54% considèrent qu'il est difficile d'assumer tous les soins requis vu le budget du ménage ;
- 37% estiment que si elles disposaient de plus d'argent, elles en consacraient plus à leur santé ;
- 16% renoncent à certains médicaments.

Quelques constats des enquêteurs

Le report de soins n'est pas un phénomène linéaire, des priorités sont établies. Soigner les enfants, ou soigner une maladie grave, par exemple, peut toujours être assumé à temps. Par contre les soins dentaires ou les lunettes passent au second plan. Remarquons que le phénomène du renoncement aux soins dentaires est connu de longue date, si bien qu'on parle de l'état dentaire comme d'un « stigmat de la pauvreté ». On constate d'ailleurs une diminution linéaire du taux de report au fur et à mesure que l'on monte dans l'échelle des revenus.

A lire... à débattre





Il faut aussi relativiser la notion de « report » de soins de santé : cela ne signifie pas une absence totale de soins. Sur les 317 ménages de l'enquête, 88% ont eu recours à un prestataire de soins au cours du mois qui précédait.

Une autre remarque importante concerne les deux structures d'aide évoquées dans l'enquête : le CPAS et la famille. Si le réseau familial n'assumait pas une aide concrète, y compris financière, certains ménages rencontreraient beaucoup plus de difficultés encore. C'est ainsi que le groupe le plus vulnérable est celui des personnes âgées isolées, sans réseau familial à proximité.

Mieux vaut être riche et en bonne santé...

Le report de certains soins ne donne aucune idée, même relative, des besoins réellement couverts.

Dans une enquête de santé réalisée par l'Institut Pasteur en 1997³, des tableaux comparatifs sont très intéressants à cet égard. Des personnes ont été interrogées quant à leur sentiment subjectif d'être en bon état de santé (très bon, bon, moyen, mauvais, très mauvais). Les chiffres ont été répartis par catégories d'âge, revenu mensuel net (par unité de consommation), et catégorie sociale (actif, inactif, chômage, minimex).

Cette étude montre tout d'abord que les dépenses médicales ont augmenté de 22% entre 1992 et 1996 (augmentation des coûts et/ou augmentation de la consommation).

Elle montre également un sentiment subjectif de bon état de santé très différent selon la catégorie sociale. Si l'on regroupe les items de santé moyens, mauvais et très mauvais, on voit que la proportion des personnes qui se considèrent en état de santé insatisfaisant augmente très nettement chez les inactifs :

29% des actifs, 38% des chômeurs, 61% des inactifs et 65% des minimexés se déclarent en état de santé moyen ou mauvais.

L'enquête de l'Institut Pasteur pointe aussi une consommation très importante de médicaments. C'est ainsi que 80% des ménages (de 1 à 4 personnes) prenaient des médicaments

au moment de l'enquête ; 11% des ménages prenaient plus de 7 médicaments !

Mesures qui ont été prises pour faciliter l'accès aux soins⁴

L'extension du statut VIPO

En 1997, le statut V.I.P.O. (initialement limité aux Veuves, Invalides, Pensionnés et Orphelins), a été étendu aux minimexés, aux bénéficiaires du revenu garanti aux personnes âgées et aux handicapés. En 1999, il a été étendu aux chômeurs de plus de 50 ans, chefs de ménage ou isolés, et aux prépensionnés. Cela fait plus de 200.000 bénéficiaires supplémentaires.



Outre le fait d'appartenir à l'une de ces catégories, l'obtention de ce statut se base sur les revenus : pour l'obtenir, il faut disposer de revenus annuels bruts imposables inférieurs à 474.519 FB + 87.846 FB par personne à charge.

Il est intéressant de voir que même dans les familles qui bénéficient des remboursements préférentiels (tarif VIPO), il y a un renoncement à certains soins, lié aux difficultés rencontrées pour avancer l'argent. Les patients déplorent aussi l'arrêt du remboursement direct au guichet de la mutualité.

Le système a aussi ses limites : il suffit parfois d'une légère augmentation de la pension ou

(3) Daniel Lhost, Forum Bruxellois de lutte contre la pauvreté, op cit.

(4) « Syndicats », 21.4.2000

de l'indemnité pour perdre le statut de VIPO, ce qui peut entraîner un surcroît de dépenses bien supérieur à l'augmentation des revenus.

La franchise sociale

Les VIPO, les chômeurs chefs de ménage et isolés sans emploi depuis plus de 6 mois, les personnes dont les revenus ne dépassent pas le montant du minimex au taux ménage (soit 341.340 FB par an), bénéficient de la franchise sociale : dès que la somme des tickets modérateurs⁵ payés atteint 15.000 FB, ils seront remboursés de tous les tickets modérateurs ultérieurs. Ce système a été introduit en 1995, comme la franchise fiscale décrite ci-dessous.

Pratiquement, tout au long de l'année, les mutuelles comptabilisent la somme des différents tickets modérateurs payés par le patient. A partir du moment où ce montant atteint les 15.000 FB, les personnes seront remboursées à posteriori, et averties par courrier. Les modalités de ce remboursement varient d'une mutuelle à l'autre, mais le remboursement des tickets modérateurs (correspondant aux tarifs conventionnés) sera réalisé dans un délai assez court, à l'opposé de la franchise fiscale, qui ne sera effective qu'après deux ans (voir ci-dessous).

Il faut noter que les médicaments, les frais d'hébergement dans les maisons de repos, les frais d'« hôtellerie » en cas d'hospitalisation, n'entrent pas (ou plus) dans la franchise sociale. Le nombre de bénéficiaires de cette franchise sociale (tout comme ceux de la franchise fiscale décrite ci-dessous) a été fortement réduit depuis 1997, par des restrictions de la prise en compte de certaines dépenses d'hospitalisation.

La franchise fiscale

Les ménages qui ne bénéficient pas de la franchise sociale peuvent éventuellement bénéficier de la franchise fiscale, en fonction du niveau de leurs revenus : quand le montant des dépenses de santé dépasse un certain plafond⁶, le trop-perçu en tickets modérateurs sera déduit au moment du paiement des impôts (soit deux ans plus tard !!).

Autres mesures

Depuis 1998, les malades chroniques⁷ et les personnes qui ont des problèmes

d'incontinence ont droit à un forfait annuel de 10.000 FB (les 2 forfaits sont cumulables).

Les régimes « résiduaux » (minimexés, handicapés...) sont intégrés depuis le 1.1.1998 dans l'assurance « soins de santé » des salariés (soit une augmentation de 50.000 bénéficiaires).

A noter que les petits indépendants en difficulté n'ont pas été intégrés dans le régime (ils sont donc moins protégés qu'un minimexé n'ayant jamais cotisé). Souvent ces indépendants ne sont couverts que pour les « gros risques » (hospitalisation), car ils ne peuvent pas faire face au prix des petits risques.

Le tiers payant est aussi une mesure qui permet de faciliter l'accès aux soins. Il est appliqué systématiquement à la pharmacie (on ne paye que le ticket modérateur, soit la partie non remboursée, et le pharmacien se fait payer le solde directement par la mutuelle). Il est également appliqué pour les examens techniques.

Par contre, il n'est actuellement pas permis pour les consultations. Il existe cependant une dérogation qui permet aux médecins de pratiquer le tiers payant quand la situation financière des personnes le nécessite. Mais cette procédure n'est pas encore très répandue, et impose un travail administratif qui rebute de nombreux médecins. De plus, les mutuelles mettent de 2 à 6 mois pour honorer leurs factures.

Nouvelles mesures prises par le gouvernement

Le gouvernement vient de prendre différentes mesures pour alléger la facture santé des plus démunis⁸.

En 2001, un nombre plus important de médicaments sera inclus dans le calcul des franchises. Le gouvernement prévoit également d'augmenter les remboursements de différentes prothèses orthopédiques (hanche, genou, épaule, cheville). Les appareils auditifs, les montures de lunettes et les verres pour enfants, les chaises roulantes seront également mieux remboursés.

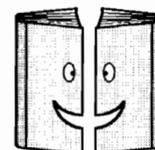
Un volet concerne les remboursements des soins pour les patients palliatifs (remboursement intégral des visites à domicile de leur

(5) parties non remboursées en matière de consultations et d'exams, par rapport au honoraires conventionnés (c'est à dire fixés par la convention médico-mutuelliste en vigueur).

(6) Ce plafond varie de 15.000 FB/an (revenus inférieurs à 538.000 FB/an) à 50.000 FB/an (revenus supérieurs à 1.411.000 FB/an).

(7) définis selon des critères médicaux et un niveau de dépenses de santé supérieur à 10.000 FB/an pendant deux années de suite.

(8) Le Soir, 3.11.2000



(9) *Tout comme l'ensemble des mesures destinées à venir en aide aux plus démunis(e)s crée une société à deux vitesses : transports gratuits, cartes téléphoniques... Plutôt que de prendre des mesures allant dans le sens d'une véritable justice sociale, c'est à dire assurant des revenus corrects à tou(te)s, on stigmatise de plus en plus les « assisté(e)s », dont l'autonomie est limitée.*

médecin, financement de la fonction palliative en maison de repos).

En conclusion

Le coût des soins de santé est devenu prohibitif pour un grand nombre de personnes. Dans l'urgence, le gouvernement prend à nouveau des mesures pour colmater les plus grosses fuites, les besoins les plus criants. Le statut de VIPO, le système des franchises ne peuvent empêcher l'émergence d'une médecine à deux vitesses⁹, car le report des soins est aussi dû aux difficultés rencontrées pour avancer le prix des soins. Les personnes à petits revenus reportent leurs soins de santé, et ce n'est évidemment pas toujours à bon escient...

Les questions essentielles ne sont toujours pas posées : comment améliorer l'état de santé de la population et comment améliorer la qualité de nos services de soins de santé ? Il est temps de réduire les dépenses de santé, en agissant de façon judicieuse. Moins de médicaments, mieux utilisés (moins de gaspillage : il y a des milliers de francs de médicaments non utilisés qui traînent dans les pharmacies familiales et finiront à la poubelle). Moins d'exams, moins d'hospitalisations¹⁰. Enfin... plus de temps pour chaque patient, pour mieux répondre à ses problèmes et améliorer véritablement son état de santé.

Et si l'on diminuait les dépenses en améliorant la qualité des soins ? De nombreux confrères sont convaincus que ce serait possible.

(10) *Il peut sembler choquant, à la première lecture, de proposer de réduire les hospitalisations. En effet, l'expérience vécue montre que les personnes hospitalisées sont parfois poussées à quitter l'hôpital alors qu'elles ne sont pas rétablies. En fait, l'hôpital dysfonctionne, car il est contraint d'être rentable. Les premières journées d'hospitalisation sont mieux remboursées, et le patient y subit toute une série d'exams qui permettent de rentabiliser les installations... D'où la tendance à raccourcir la durée des hospitalisations. Tout cela n'est, à l'évidence, pas uniquement guidé par le souci d'une bonne qualité de soins. La place me manque ici pour développer ce sujet, qui pourrait être le thème d'un prochain article. N'hésitez pas à nous envoyer vos réflexions, vos témoignages, sur cette question.*

Consultations de « Médecins du Monde »

Consultations gratuites de médecine spécialisée, sur rendez-vous, le jeudi de 17h30 à 19h

Ces consultations sont destinées aux personnes sans mutuelle ou sans papiers, adressées par un médecin généraliste. Consultations en Chirurgie, Orthopédie, Pédiatrie, Gynécologie, Médecine interne, ORL, Dermatologie, Ophtalmologie, Urologie.

Polyclinique d'Etterbeek (La Chasse)
2, Square Docteur Jean Joly
1040 Bruxelles
tél. 02-641.43.21

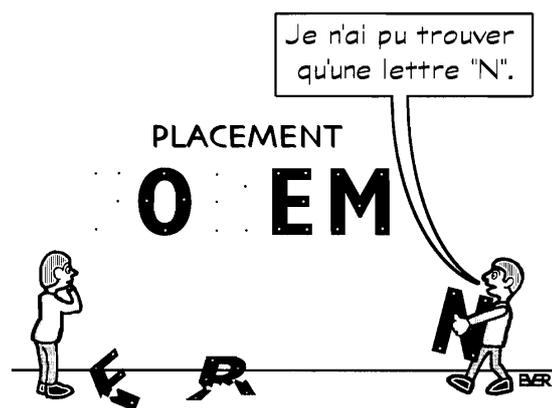
Emploi ou employabilité dans un État social actif (deuxième partie)

7. La redéfinition des prises de décisions

L'article 6 § 1 de l'A.R. du 8.8.99 déclare « *les postes de travail sont proposés par l'employeur par commune et doivent selon les cas être reconnus par les directeurs ou par le collège des directeurs. Le lieu où l'emploi sera exercé détermine quel agent et quels directeurs sont compétents* ».

L'article 1er du 8.8.97 définit :

1. L'agent : l'agent de l'Agence locale pour l'Emploi compétente ;
2. Le directeur : le directeur du bureau de chômage compétent de l'office national de l'Emploi ou le membre du personnel qu'il désigne ;
3. Les directeurs : le directeur du bureau de chômage compétent de l'Office National de l'Emploi et si les autorités régionales compétentes le décident ainsi, le directeur du service régional de l'emploi compétent, ou les membres du personnel que ces directeurs désignent.



8. La redéfinition des procédures et démarches

Les procédures en termes de délais et de recours à l'encontre des décisions prises sont expliquées dans les articles 6 et 7 de l'A.R. du 8.8.97.

Introduit auprès de l'A.L.E., le dossier sera transmis par le fonctionnaire diligenté et examiné par le directeur de l'O.N.E.M indiscutablement. Mais les organismes régionaux tels que l'Orbem et le Forem pourront l'examiner aussi « *si les autorités régionales compétentes le décident ainsi* ». Si l'avis des travailleurs représentés ou non par leurs organisations syndicales est requis, leur marge de manoeuvre est réduite dans la mesure où la décision leur échappe.

Jean-Marie Wattiez.

9. Le retour de l'ONEM et le « chercheur d'emploi »

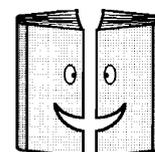
Le pas a été franchi. Au fur et à mesure des réformes institutionnelles, les compétences respectives en matière d'emploi ont été redéfinies. La formation et le placement sont du ressort du Forem, l'admissibilité et le contrôle de la disponibilité sur le marché du travail sont du ressort de l'O.N.E.M.

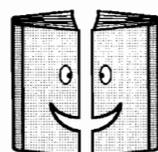
Or, les Agences locales pour l'Emploi où siègent au conseil d'administration les représentants des organisations syndicales et des conseils communaux, dépendent directement de l'O.N.E.M. Ainsi, un coin est à nouveau enfoncé. L'O.N.E.M. retrouve ses prérogatives du temps jadis où il s'occupait à la fois du contrôle du chômage et du placement.

Dès son entrée en vigueur, l'A.L.E. de Brunehaut organisait une rencontre avec des entrepreneurs de la commune en vue de les informer des nouveaux avantages qui leur étaient offerts. AZ*, dans son édition du 26.1.2000, faisait une présentation des A.A.C. sous le titre « *les A.L.E. au service de l'entreprise* ». Sous le couvert de la promotion de l'emploi, l'opération de marketing se révélait séductrice. Ainsi chargée de l'information, l'A.L.E. verra son rôle accru et renforcé par la sélection et le recrutement des chômeurs de longue durée obligés d'accepter un emploi A.A.C. réputé convenable.

*AZ = journal toutes boîtes distribué dans la région du Centre.

La mention de l'A.L.E. comme adresse de contact et non plus le Forem où jusqu'il y a peu figurait un panneau spécifique réservé aux offres A.A.C., est symptomatique du





(19) Rapport annuel ONEM 1999 5.9 mesures d'activation p.174 et suivantes.

changement en train de s'opérer. Souvenons-nous des propos de l'ex-ministre de l'emploi, du travail, du chômage et de l'égalité des chances qui tançait le Forem, accusé de ne pas faire assez de zèle dans le contrôle de la disponibilité des chômeurs.

Cependant, il faut noter un changement nettement radical dans la façon d'opérer du Forem. Cela est dû au fait que le chômeur se voit transformé de demandeur en chercheur d'emploi. Il s'ensuit inévitablement des pratiques de contrôle social tendant à interioriser chez les intéressé(e)s « la recherche active d'emploi » sous forme de « techniques de vente ». Quiconque met en cause ce système occupationnel risque de porter les stigmates culpabilisants décernés par les accompagnateurs ou accompagnatrices du Forem.

10. Quelques chiffres qui parlent par eux-mêmes

Le rapport annuel 1999 de l'ONEM fait état de la situation de l'Activation des Allocations de chômage sous la rubrique « Les emplois services »¹⁹. Ainsi, apprend-on qu'au 31.12.99, 11.714 projets avaient été approuvés pour 11.012 postes de travail à mi-temps et 4.702 postes de travail à temps plein ou assimilé (c'est à dire 4/5 temps).

La répartition régionale s'établit comme suit (voir tableau) :

Dans leurs études, les statisticiens de l'O.N.E.M. font la somme des emplois à temps plein et à mi-temps sans faire la conversion en équivalents temps plein. Le chiffre avancé de 15.714 postes de travail approuvés est donc erroné, à moins que cela ne soit intentionnel.

Le commentaire qui suit les chiffres « 57,6% des projets approuvés sont des projets flamands, tandis que le pourcentage résiduel (souligné par l'auteur) est réparti entre 32,7% de projets wallons, 8,6% de projets bruxellois et 1,1% de projets qui ne peuvent être attribués à une seule région » est révélateur d'un certain état d'esprit.

La Flandre s'octroie près de 60% de la part du gâteau.

En 1999, l'O.N.E.M. a effectué, en moyenne mensuelle, 5.993 paiements contre 1.552 en 1998 pour un montant global de 330 millions en 1998 et 1.310 millions en 1999 (un milliard 310 millions). En un an, de décembre 1998 à décembre 1999, le montant global a explosé et a été multiplié par quatre. A la région flamande revient 744 millions, à la région wallonne 487 millions et à la région Bruxelles-capitale : 79 millions.

Sur les 5.993 paiements effectués en moyenne mensuellement, 53,9% (3.232) concernent les femmes et 46 % les hommes (2761).

56,8% (3.404) des paiements ont été octroyés à des personnes domiciliées en Flandre, 37,4% (2242) à des personnes domiciliées en Wallonie et 5,8% (348) à des personnes domiciliées à Bruxelles.

68,6% (4.110) des emplois services concernaient à emploi à mi-temps et 31,4% (1.883) à des emplois à temps plein.

62,9% (2.585) des emplois à mi-temps vont aux femmes contre 37,1% (1.526) aux hommes.

65,6% (1.235) des emplois à temps plein ou assimilé (4/5 temps) vont aux hommes contre 34,4% (648) aux femmes.

	Projets approuvés		Postes de travail approuvés	
			Emplois au moins à mi-temps	Emplois à temps plein ou assimilé
Région flamande	6.749	57.60%	6.371	2.869
Région wallonne	38.28	32.70%	3.668	1.259
Région de Bruxelles-Capitale	1.003	8.60%	764	408
Projets interrégionaux	134	1.10%	209	166
Total	11.714	100%	11.012	4702

On constate que le travail à temps partiel l'emporte haut la main et touche principalement les femmes. Nous verrons ci-après que ce sont surtout les cohabitantes qui en font les frais.

30,7% (1840 sur 5993) des paiements mensuels ont été faits pour des « *cohabitants ayant charge de famille* »(?!). Ce terme « cohabitants ayant charge de famille » est nouveau et est employé à la page 177 du rapport annuel. Y a-t-il une pensée cachée derrière ce nouveau vocable ?

12,6% (755 sur 5993) des paiements mensuels ont été octroyés aux isolés (?!) et 19,3% (1156 sur 5993) aux cohabitant(e)s sans charge de famille.

« Dans 37,5% des cas, l'on ne peut pas déduire la situation familiale du statut de chômage. Il s'agit de personnes ayant le statut de travailleur à temps partiel avec maintien des droits sans allocation de garantie de revenus ou de travailleur à temps partiel sans droit à l'allocation de garantie de revenus.

Ces personnes possédaient avant leur occupation dans un emploi-service un dossier chômage dont il n'est pas possible de dégager la catégorie de ménage²⁰ ».

Ce qui revient à dire que ces 37,5% soit 2.247 personnes n'ont rien touché en complément à leur mi-temps (mi-salaire). C'est essentiellement la situation des cohabitant(e)s en troisième période, voire en deuxième période. Ce système ainsi établi participe à la mise en place d'un nouveau S.T.O. (Service Travail Obligatoire).

11. En guise de réflexion

En 1880, Paul LARFARGUE écrivait dans « Le Droit à la Paresse » (21) :

« Une étrange folie possède les classes ouvrières des nations où règne la civilisation capitaliste. Cette folie traîne à sa suite des misères individuelles et sociales qui, depuis deux siècles, torturent la triste humanité. Cette folie est l'amour du travail, la passion moribonde du travail, poussée jusqu'à l'épuisement des forces vitales de l'individu et de sa progéniture. Au lieu de réagir contre cette aberration

mentale, les prêtres, les économistes, les moralistes, ont sacro-sanctifié le travail ».

Que d'actualité dans ces lignes !

12. En guise de conclusion

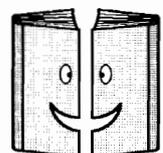
A l'heure où le patronat et ses alliés fidèles en politique se déchaînent tout azimut sur la sécurité sociale et les salaires, l'avenir semble mal engagé pour les classes laborieuses, à moins que des revendications fortes portées par les citoyens eux-mêmes et leurs organisations balayent ce courant rétrograde et servile.

Ces revendications ont été maintes fois exposées. Il s'agit entre autres du refinancement de la sécurité sociale à laquelle tous les revenus contribueraient. Il s'agit aussi de la semaine des 32 heures en quatre jours pour tous sans perte de salaire, avec embauche compensatoire et sous contrôle des travailleurs.

(20) *Rapport annuel ONEM 1999 p.177*

(21) *Paul Lafargue. Le droit à la paresse. Petite Collection Maspéro, édition 1976, p.121.*

A lire... à débattre



TEC : un billet par jour¹ ?

*(1) La Meuse,
27.11.2000 ;
une proposition
d'Antonino
Lombardo, 1
rue Demolin,
4020 Jupille ;
tél/fax 04-
370.00.46*

Actuellement un billet TEC coûte 42 FB, la carte de 8 trajets 215 FB (26,8 FB/ trajet), soit un aller-retour pour un montant de 84 à 54 FB.

Antonino Lombardo propose un billet quotidien à 40 FB, pour voyager sur tout le réseau. Cela permettrait aux voyageurs de descendre où ils veulent, et de prendre le bus autant de fois que nécessaire pour le même prix.

Même en comparant au prix de l'abonnement scolaire (990 FB/mois : cela revient à 33 FB/jour), le billet quotidien à 40FB peut être intéressant : s'il ne circule que les jours d'école, le billet quotidien à 40 FB reviendra moins cher à l'étudiant que l'abonnement actuel.

Cela ne coûterait rien aux TEC, bien au

contraire. L'on sait que le TEC Liège-Verviers a réalisé en 1999 1,232 milliard de recettes pour 73 millions de voyageurs. Il suffirait que 100.000 voyageurs achètent chaque jour un billet quotidien à 40 FB pour obtenir une recette de 1,46 milliard...

Le but n'est cependant pas de donner des nouvelles recettes aux TEC, mais de favoriser la mobilité ; si plus de gens prennent le bus, cela diminuera le nombre de voitures en ville. Il sera aussi possible de redynamiser les quartiers commerçants : les gens n'hésiteront plus à descendre pour faire une course supplémentaire, puisque cela ne leur coûtera rien de plus. Évidemment, il faudrait que le billet quotidien soit valable sur tout le réseau du TEC Liège-Verviers.

Collectif Solidarité contre l'Exclusion

Emploi et revenus pour tous asbl

Qui sommes-nous ?

Le collectif est constitué aussi bien **de personnes sans emploi** que **de travailleurs**. Le collectif est **pluraliste**, indépendant et ouvert à tous ceux qui adhèrent à ses objectifs, à l'exception des personnes qui préconisent la violence ou le racisme (l'« Appel » est disponible sur demande). Le collectif a été mis sur pied le 14 septembre 1996, à l'initiative de « *Solidarités en mouvement* ». L'asbl a été constituée en avril 1999.

Le Collectif a la particularité de réunir en son sein 3 types de participants : tout d'abord **des individus**, mais également différentes **associations** et des **sections syndicales**. La synergie entre personnes avec et sans emploi, entre associations et organisations syndicales est pour nous essentielle pour obtenir des changements.

Nos objectifs

Le collectif a pour objectif de travailler en réseau sur des thèmes touchant à l'emploi et à l'exclusion, en permettant la participation active de tous aux discussions, propositions, et actions. L'intérêt du collectif est qu'il permet des échanges entre personnes et organisations qui ne se rencontrent pas habituellement, bien que leurs efforts soient en fait complémentaires. Il faut s'unir pour constituer un rapport de force capable de s'opposer à la logique du seul profit et du tout à l'économique.

Que proposons-nous concrètement ?

Nous organisons différents ateliers, réunissant une dizaine de personnes en général, pour donner à chacun l'occasion de prendre la parole, de développer ses outils d'analyse et son action citoyenne. Le travail est ensuite mis en commun à l'occasion d'un forum d'une journée. Le dernier forum était centré sur la problématique des CPAS (29.4.2000). L'année 2000/2001 sera consacrée au suivi des propositions qui en sont issues.

Nos moyens...

Le collectif est financé essentiellement par les cotisations de ses membres, ou par des dons. Différentes organisations soutiennent notre action plus substantiellement : les Equipes Populaires, la CNE, le SETCa, la CGSP et la CCSP. Le SETCa (Syndicat des Employés, Techniciens et Cadres)/FGTB de Bruxelles-Halle-Vilvoorde soutient le Collectif, en imprimant gratuitement ce journal.

Comment nous soutenir ?

- Donnez un ordre permanent mensuel de 200 à 500 FB par mois pour nous assurer une sécurité de fonctionnement ;
- Devenez membre du collectif (vous recevrez le journal et les invitations à nos assemblées générales) :
 - 1.200 FB/ an (travailleurs)
 - 600 FB/an (sans emploi)
 - 2.400 FB/ an (organisations)
 - 1.200 FB/an (petites organisations, ou organisations de sans emploi)
- Versez votre abonnement à temps :
 - 500 FB/an (travailleurs)
 - 300 FB/an (sans emploi)
 - 1.000 FB/an (organisations)

Numéro de compte : **523 - 0800384 - 15** (banque Triodos) au nom du collectif Solidarité contre l'exclusion

Comment nous contacter ?

Adresse : siège social : 47 rue Malibran à 1050 Bruxelles

bureau provisoire : 1/213 rue de la Fleur d'Oranger à 1150 Bruxelles

Téléphone/Fax : 02 - 646.46.33

e-mail : collectifemploi@ping.be

site internet : <http://www.enter.org/solidarity>

NOTES

Journal de Collette

Du 1er octobre
au 30 novembre 2000

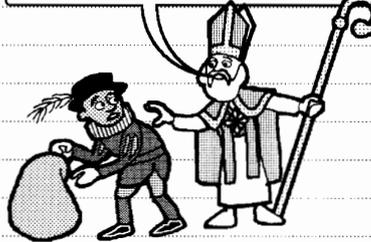
BER

OCTOBRE 2000

Mercredi 18

Le gouvernement adopte le plan Vande Lanotte et n'augmentera le minimex qu'en 2002.

Laisse ce sac. Ce sont les jouets pour les enfants des pauvres. On n'en aura besoin qu'en 2002.



OCTOBRE 2000

Samedi 21

Des 32.661 dossiers de régularisation, seulement 531 ont été examinés.

On n'atteindra jamais la date limite de juillet 2001! Que dois-je dire à la presse?

Dis-leur que le projet a été converti en un projet de création d'emplois durables.



OCTOBRE 2000

Mercredi 25

Après les élections, les femmes occupent un quart des postes de conseiller communal, une progression de 6 %.

Nous sommes déjà bien haut!

Mais nous n'y sommes pas encore!



OCTOBRE 2000

Vendredi 27

Les pharmaciens boycotteraient les médicaments génériques, dont la part de marché en Belgique n'est que de 1 %.

Je n'ai pas le médicament que le médecin a prescrit. Puis-je vous proposer en échange la Vitamine B Néfice® ou la Marge-+ Forte®.



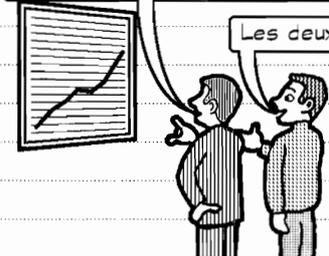
OCTOBRE 2000

Samedi 28

Aux Pays-Bas, l'accueil des demandeurs d'asile est privatisé.

Qu'est-ce qu'il représente, ce graphique, le nombre d'immigrés ou vos bénéfices?

Les deux!



NOVEMBRE 2000

Jeudi 2

Magda Aelvoet, la ministre de la Santé publique, veut interdire les cigarettes en chocolat, qui inciteraient les jeunes à fumer.

Cela pousse les jeunes à la consommation du tabac.

Alors, pour combattre le cannibalisme, doit-on aussi interdire les Saint-Nicolas en chocolat?



NOVEMBRE 2000

Mardi 14

Une enquête révèle que 92,5 % des femmes-militaires sont victimes de remarques sexistes.

Inquiétant ! 7,5 % des femmes-militaires seraient complètement ignorées par leurs collègues.



NOVEMBRE 2000

Jeudi 16

Les femmes constituent un tiers des A.A. Il s'agit souvent de femmes au foyer.

Dans lequel de ces deux biberons ai-je mis le lait et dans lequel le Batida de coco?

